



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 117
publié le 28 avril 2021**

Table des matières

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n° 2021 – 22 AG du 24 avril 2021 de nominations des directeurs des équipes pédagogiques nationales n° 1 à 16
- Décision n° 2021 – 23 AG du 27 avril 2021 portant calendrier électoral et constitution du bureau de vote pour l'élection des grands électeurs appelés à élire les représentants des étudiants au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNSER).....6

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

**DECISION N° 2021 – 22 AG
DE NOMINATIONS DES DIRECTEURS DES EQUIPES PEDAGOGIQUES NATIONALES
N° 1 À 16**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 12 janvier 2021 modifiée,

Vu les propositions par voie d'élection, des conseils d'EPN n° 1 à 16,

DECIDE :

Article 1 :

Pour chaque EPN, les directeurs sont nommés sur la mandature 2021-2025 à compter de la date où la présente décision est prise, comme il suit :

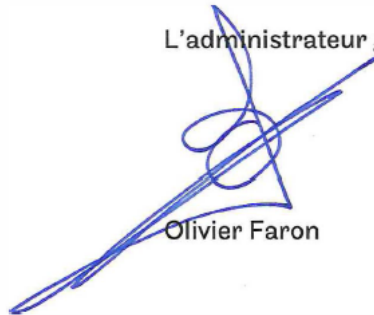
EPN	Directeur
EPN 1 – Bâtiment et énergie	Jean-Sebastien VILLEFORT
EPN 2 – ESGT (École supérieure des géomètres et topographes)	Laurent MOREL
EPN 3 – EEAM (Électronique, Électrotechnique, Automatique, Mesures)	Catherine ALGANI
EPN 4 – Ingénierie mécanique et matériaux	Xavier AMANDOLESE
EPN 5 – INFO (Informatique)	Samira CHERFI
EPN 6 – Mathématique et statistique	Thierry HORSIN
EPN 7 – Industries, chimie, pharma et agroalimentaires	Samy REMITA
EPN 8 – INTECHMER (Institut national des sciences et techniques de la mer)	Pascal BAILLY DU BOIS
EPN 9 – EFAB (Economie, Finance, Assurance, Banque)	Alexis COLLOMB
EPN 10 – CCA (Comptabilité contrôle audit)	Hubert TONDEUR
EPN 11 – Territoires	Bertrand RÉAU
EPN 12 – Santé, solidarité	Sandra BERTEZENE
EPN 13 – Travail	Emmanuelle VIGNOLI
EPN 14 – Droit et immobilier	Christophe DE LA MARDIERE
EPN 15 – Stratégies	Thomas DURAND
EPN 16 – Innovation	Jean-Claude RUANO BORBALAN

Article 2 :

Les directeurs d'EPN concernés sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une notification aux personnes nommées.

Fait à Paris, le 24/04/2021

L'administrateur général

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Olivier Faron

DECISION N°2021 – 23 AG
portant calendrier électoral et constitution du bureau de vote pour l'élection des grands
électeurs appelés à élire les représentants des étudiants au conseil national
de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNSER)

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le code de l'éducation et, notamment, l'article D.232-4,

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 pris en application de l'article D.232-4 du code de l'éducation pour la désignation des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 26 mars 2021 fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

DECIDE :

Article 1^{er} – Le tour unique de scrutin pour l'élection des grands-électeurs appelés à élire les représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche se déroulera par vote électronique le jeudi 29 avril 2021 de 10h00 à 17h00.

Article 2 – Il est institué, en vue de l'élection mentionnée à l'article 1er, un bureau de vote composé des membres suivants :

Présidente :

- madame Valia MORGENBESSER

Assesseure :

- madame Valérie TALAMONA

Article 3 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 27 avril 2021

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

L'Administrateur général

Olivier FARON